



Compte rendu CHSCT ministériel du 3 février 2021

3 février 2021

Le CHSCT ministériel, s'est réuni le 3 février 2021, en visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler, en présence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, et de représentants du secrétariat général, de la DGER et de la DGAL.

Annick Pinard y a participé pour l'Alliance du Trèfle.

Après constat du quorum et lecture des déclarations liminaires, Patrick Soler propose d'aborder l'ordre du jour.

Xavier Maire indique que la situation est évolutive et que la ministre de la transformation et de la fonction publiques a convoqué les secrétaires généraux des ministères dans l'après-midi pour leur donner de nouvelles instructions, en particulier sur le télétravail.

Au cours du CHSCT ministériel, Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines, est intervenue pour présenter les principales annonces de la ministre de la transformation et de la fonction publiques :

- situation d'effort collectif national pour éviter le reconfinement,
- augmentation du télétravail au niveau de ce qu'il était en novembre pour toutes les activités qui le permettent, avec possibilité d'un jour de travail en présentiel par semaine uniquement si l'agent le demande, amélioration de l'équipement des agents,
- prise en compte du facteur isolement dans un cadre d'organisation collective du travail : augmenter les relations de proximité avec les agents, importance des outils pour accompagner les managers,
- bannissement des réunions en présentiel (il existe des instances sociales qui se réunissent encore, mais pas au MAA). Le présentiel n'est désormais possible qu'en cas de nécessité impérieuse et dans la limite stricte de 6 personnes.

Un communiqué de presse et une circulaire sont prévus.

I. Approbation des procès verbaux des PV des séances du 22 avril 2020, 11 mai 2020 et 10 juin 2020

Les procès-verbaux des réunions des 22 avril 2020, 11 mai 2020 et 10 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Patrick Soler remercie les services et en particulier Paul Durand pour le travail effectué.
Les procès-verbaux des réunions des 26 août, 15 octobre et 3 décembre 2020 restent à finaliser.

II. Point d'actualité Covid-19

Sujets généraux et transversaux

Xavier Maire présente les principaux changements intervenus depuis le dernier CHSCT ministériel. Le télétravail doit être développé autant que possible, mais certains travaux quotidiens ne peuvent pas être télétravaillés, d'autant que nous ne sommes pas en plan de continuité d'activité et que toutes les activités doivent être réalisées.

Les risques psycho-sociaux et le risque d'isolement liés au télétravail sont bien identifiés.

Le rappel du numéro vert de la cellule d'écoute a fait l'objet d'une communication récente aux agents et d'un rappel à l'encadrement. Cette cellule a reçu une centaine d'appels depuis avril 2020 dont certains ont entraîné un soutien particulier des agents.

➤ Données chiffrées : télétravail et cas confirmés/contact

Les chiffres des premières semaines ont été envoyés aux organisations syndicales et le seront désormais chaque semaine.

Le télétravail est stable pour l'administration centrale (autour de 80%), en hausse dans les DRAAF (de 63 % à 68%) et peu développé dans les DAAF (17 à 21,7%).

Dans l'enseignement technique agricole, hors missions d'enseignement et d'éducation, il reste limité : quotité moyenne de 10 % avec une fourchette de 5 à 20 % selon les régions.

Dans l'enseignement supérieur agricole, 45 % des agents sont en télétravail et le pourcentage augmente.

Le nombre de cas cumulés de Covid-19 est stable en administration centrale (passe de 65 à 67 cas) et en DAAF (passe de 10 à 13 cas) mais augmente en DRAAF (passe de 76 à 144 cas).

Les organisations syndicales évoquent :

- l'interdiction de télétravailler pour les agents du MAA dans certaines DDI et en Guyane,
- les outils : il faut prévoir un kit pour le télétravailleur (téléphone portable, écran...) et des outils de visioconférence fonctionnels et accessibles à tous (l'outil zoom est interdit en DDI),
- la situation du télétravail dans l'enseignement agricole technique qui n'évolue pas et le décalage avec l'enseignement supérieur.

Xavier Maire précise que le télétravail actuel est différent du télétravail normal. C'est à la hiérarchie de dire aux agents qu'ils doivent télétravailler, les agents ne choisissent pas. L'encadrement doit savoir ce qui est télétravaillable ou pas et insister auprès des agents.

Luc Maurer, chef du service de l'enseignement technique à la DGER, partage avec les organisations syndicales le constat du faible taux de télétravail dans l'enseignement technique et le besoin de progresser, malgré les rappels fréquents de la DGER.

Pour lui, le sujet est à gérer au niveau régional. Après un diagnostic pour regarder ce qui bloque (matériel, agents qui ne veulent pas, direction...), la DRAAF doit accompagner les EPLEFPA.

C'est le rôle de l'autorité académique, qui doit être alimentée par les signalements des organisations syndicales des cas difficiles.

➤ Evolution des protocoles sanitaires

Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que, compte tenu de la situation sanitaire évolutive, les protocoles sanitaires ont été actualisés (décret 2021-76 du 27 janvier et recommandation du haut conseil de la santé publique du 20 janvier) entraînant une actualisation de la documentation ministérielle (FAQ-RH et fiches pratiques n° 2, 3, 7 et 8, fiche abattoir et fiche contrôles).

Les changements portent sur :

- la nature du masque (chirurgical ou masque grand public de catégorie 1),
- la distance à respecter quand le port du masque est impossible qui passe à 2m,
- l'aération régulière des locaux : quelques minutes toutes les heures,
- le protocole restauration.

Les organisations syndicales évoquent :

- les risques psycho-sociaux qui se développent en raison du télétravail (isolement), mais aussi des réorganisations (SGCD...), de la surcharge de travail (plan de relance) et d'autres facteurs anxio-gènes (agressions, inondations...).
- une diminution de la programmation des contrôles au-delà de la baisse des contrôles PAC,
- la mise à jour des plans de continuité d'activité.

Xavier Maire indique que le MAA est très attentif aux risques psycho-sociaux. Les cadres doivent prévenir les situations d'isolement des agents qui télétravaillent actuellement. Il faudra voir comment ces risques psycho-sociaux pourront être prévenus dans le cadre du télétravail normal. Le plan de continuité d'activité de l'administration centrale a été approuvé. Le MAA est vigilant à l'actualisation des plans de continuité d'activité dans toutes les structures.

Luc Maurer confirme un rappel aux chefs d'établissement pour l'enseignement agricole.

Loïc Evain, directeur général adjoint de la DGAL, indique que nous ne sommes pas en plan de continuité d'activité et que les activités régaliennes doivent se poursuivre.

L'instruction technique 2020-363 du 12 juin 2020 précise les contraintes particulières et la conduite à tenir, avec une approche proportionnée des contrôles à rendre le plus acceptable possible. Il rappelle que certaines étapes de l'activité d'inspection (inspection documentaire, préparation, rapport) peuvent être réalisées en télétravail.

➤ Situation dans les DROM

Les consignes sanitaires en métropole ont été étendues aux DROM.

La situation est rassurante pour la Martinique (télétravail accepté, renouvellement du parc informatique).

Il n'y a aucune demande de télétravail en Guadeloupe.

La DAAF de La Réunion fonctionne (pas de second confinement, pas de couvre-feu). La DAAF est bien dotée en gel et en masques. Les bureaux sont désinfectés. Le télétravail est possible.

Pour Mayotte, la circulation du variant sud-africain inquiète. Le parc informatique est renforcé en ordinateurs portables pour permettre le télétravail.

Les organisations syndicales insistent sur la gravité de la situation sanitaire de Mayotte qui risque de s'étendre à La Réunion où sont hospitalisés les malades en l'absence de capacités d'hospitalisation à Mayotte.

Intervention de Loïc Evain - DGAL

Loïc Evain fait un point d'actualité sur l'Influenza aviaire et le Brexit.

➤ Influenza aviaire

Au total 423 cas ont été identifiés en élevage (dont 330 dans le département des Landes). Le pic a été atteint entre le 6 et le 18 janvier avec 40 foyers par jour.

Des facteurs de risque sont identifiés dans le sud-ouest qui connaît sa troisième épizootie en 5 ans. Des enseignements devront en être tirés pour les services et la filière.

L'épizootie touche essentiellement six départements du sud-ouest. D'autres foyers sont identifiés, qui témoignent de la circulation du virus dans la faune sauvage (basse-cour dans les Ardennes, bécasseaux dans la Manche).

2 millions de canards ont été éliminés, soit beaucoup moins que lors de la précédente crise (6 millions), mais leur abattage a entraîné beaucoup de travail car les cas étaient groupés (explosion entre Noël et le jour de l'An, puis en janvier).

Les opérations d'abattage se déroulent selon trois modalités : équipes mobiles dans les petits élevages, plate-forme GT Logistics et abattoirs réquisitionnés. Après dépeuplement, les opérations de nettoyage-désinfection sont organisées.

La récupération du statut sanitaire et la remise en place des animaux ne pourront intervenir qu'après nettoyage et désinfection du dernier foyer.

Les dossiers d'indemnisation concernent les animaux et les pertes d'exploitation (DGAL et DGPE). Des arbitrages interministériels sont en cours, à trancher par Matignon.

La DDCSPP des Landes confirme la lassitude des équipes.

Au 26 janvier, 26 agents ont été recrutés et 79 agents sont venus en renfort d'autres départements (en moyenne une semaine chacun pour l'abattage ou des tâches administratives).

Le ministre et le cabinet suivent l'évolution de l'épizootie.

Les experts de l'ANSES et de l'ENVT disent que le virus est exceptionnellement pathogène pour le canard. La concentration des élevages dans ce secteur fait que le virus est partout dans l'environnement et qu'il a pu pénétrer dans des élevages très bien tenus, ayant réalisé des investissements pour la biosécurité et respectant bien les mesures sanitaires (c'est aussi le cas en Allemagne).

Un retour d'expérience est prévu ainsi que des discussions avec la filière car cette épizootie pose question sur la typologie de la production du sud-ouest (les autres foyers sont gérables). Le recours à la vaccination pourrait être envisagé car les vaccins existent, mais il y aurait des conséquences en termes de statut.

Un retour d'expérience au niveau européen est également prévu (la France est la plus touchée).

L'Alliance du Trèfle rappelle sa demande depuis la crise influenza aviaire de 2016-2017 de l'organisation d'un retour d'expérience global, concernant à la fois l'administration centrale, les DRAAF et les DD(CS)PP.

Elle déplore la fourniture d'outils inadaptés, qui font perdre du temps et occasionnent du stress. Par exemple, le temps de remplissage de l'application Signal est tellement long que les agents doivent remplir en parallèle un tableau excel pour le suivi des suspicions.

Loïc Evain indique qu'il a bien enregistré la demande de retour d'expérience global. En ce qui concerne les outils, il reconnaît qu'ils sont perfectibles mais qu'ils permettent la production de cartes plus opérationnelles que lors de la précédente crise.



➤ Brexit

* Importation

466 ETP sont recrutés pour l'importation dans les 8 postes de contrôle frontaliers (PCF).

Les contrôles ont commencé le 1^{er} janvier. Cela s'est bien passé car le trafic était très faible, le risque de « no deal » ayant entraîné la constitution de stocks.

Au 31 janvier, 2 467 lots ont été contrôlés. 2 à 5 % des camions transportaient des produits devant faire l'objet de contrôles sanitaires et phytosanitaires (au lieu de 10 % normalement), avec une tolérance jusqu'à la semaine dernière (des non-conformités documentaires sont fréquentes car les procédures sont mal préparées côté Royaume-Uni).

Les locaux de certains sites ne sont pas adaptés (Boulogne, Calais-Port et Calais-Tunnel). Une extension du SIVEP de Dunkerque est prévue en 2021.

A Cherbourg et Dieppe, le trafic est faible car les opérateurs hésitent compte tenu des procédures.

Globalement cela se passe bien, d'autant mieux que trafic est plus faible que prévu, mais le trafic va augmenter, « l'épreuve du feu est devant nous ».

*Exportation

Le Royaume Uni donne plus de temps à l'Union Européenne pour mettre en place la certification.

La certification débutera au 1^{er} avril 2021, les contrôles au 1^{er} juillet 2021.

L'estimation par région des effectifs supplémentaires pour la certification est de 90 ETP dont 2/3 vétérinaire en DD et 1/3 phytosanitaire en DRAAF. Les recrutements sont en cours (61ETP à ce jour).

Les professionnels font pression et demandent une augmentation de la disponibilité des services pour les produits ultra-frais.

Les organisations syndicales évoquent :

- les cycles d'organisation du travail (12 heures) que certains agents ont du mal à supporter,
- la réglementation du Royaume Uni, dont doivent disposer les services suffisamment avant le 1^{er} avril,
- l'accompagnement des services au cas par cas.

Loïc Evain indique que les cycles horaires et l'accompagnement des services seront évoqués lors du groupe de travail Brexit.

Pour l'exportation, la DGAL souffre du manque d'informations en provenance du Royaume Uni (informations contradictoires). La coordination avec l'Union Européenne est nécessaire car le Royaume Uni veut faire des conventions bilatérales avec chaque poste de contrôle frontalier.

Des web conférences seront organisées avec les DRAAF et les DD(CS)PP pour affiner les informations.

Intervention de Pierre Clavel - Réseau des ISST

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, évoque les conditions de travail pour la gestion de l'épizootie d'Influenza aviaire et les contrôles Brexit, ainsi que les nouvelles instructions en termes de masques.

➤ Conditions de travail pour la gestion de l'épizootie d'Influenza aviaire

Les ISST suivent la crise.

Pour les renforts dans les Landes, il a été prévu que la restauration du midi était assurée par la DDCSPP des Landes et la restauration du soir et l'hébergement par la DD(CS)PP de départ.

Le risque d'isolement des agents seuls dans leur chambre est identifié.

Les risques psycho-sociaux des agents participant aux abattages ont été anticipés car les opérations d'abattages sont intenses et groupées. L'assistant de service social et le médecin du travail ont rencontré les agents. Un numéro vert est mis en place.

Les agents en renfort devaient amener leurs EPI, pour éviter une forte demande pour la DDCSPP des Landes, mais si l'agent n'avait pas d'EPI, la DDCSPP des Landes lui fournissait.

Certains agents en renfort avaient une activité administrative.

En 2017, la profession ne voulait pas de l'abattage. C'est différent aujourd'hui, d'où une diminution de la pression sur les agents.

➤ Conditions de travail Brexit

Les ISST ont mené une inspection locale les 25 et 26 janvier (PCF de Boulogne et Calais).

De bonnes conditions de mise en œuvre du lavage des mains et du port du masque ont été constatées.

Le respect de la jauge à Calais-Port nécessite des ajustements lors de la passation des consignes (croisement des 2 équipes de 15 personnes) : il a été convenu que 4 personnes (2 pour chaque équipe) assurent désormais la passation des consignes. Pour les temps de pause et le besoin d'échanges, la jauge est indiquée dans chaque local. L'espace de restauration est assez petit mais il existe un projet d'agrandissement sur les deux sites de Calais.

Pour Calais-Tunnel, un nouveau poste d'accueil est prévu (en cours de travaux).

A Boulogne, le port du masque et le lavage des mains sont respectés mais les locaux sont petits et doivent faire l'objet d'une rénovation et d'un nettoyage approfondi. Des ajustements sont nécessaires pour l'évacuation incendie et le risque en chambre froide.

Pour les agents qui seraient inquiets, la formation Covid peut être suivie jusqu'en juin.

Les points de vigilance identifiés sont l'aération des locaux, surtout en hiver dans les Hauts-de-France, et la concentration des gens dans la même pièce qui nécessite que l'encadrement surveille et fasse la police si nécessaire (les chefs de poste y sont attentifs).

➤ Masques

Le protocole a évolué en ce qui concerne les masques.

Les masques qui ont pour objectif d'éviter le dispersement des particules de quelqu'un qui parle (réduction du risque à la source) sont les masques de type chirurgical et de type grand public. Pour être efficaces, il faut que tout le monde les porte. Il n'y a pas d'exposition volontaire au risque virus contrairement aux services de médecine dans les hôpitaux.

Il faut conserver un équilibre entre filtration (capacité du matériau à retenir les particules) et respirabilité.

Le décret 2021-76 du 27 janvier 2021 vise à augmenter le niveau de prévention. Les masques autorisés sont désormais ceux présentant un niveau de filtration supérieur à 90 %, c'est à dire les masques chirurgicaux et les masques grand public de catégorie 1.

Si on veut protéger le porteur des particules présentes dans l'air, il faut d'autres masques, les masques de type FFP, mais le haut conseil de la santé publique ne recommande pas la généralisation du port des masques FFP2, y compris pour les médecins généralistes. Ils doivent être réservés aux hôpitaux.

En milieu humide (abattoirs), le masque chirurgical est recommandé car ses performances sont mieux conservées en milieu humide, alors que les masques grand public vont se saturer en humidité. La fiche abattoirs va être modifiée en ce sens.

Pierre Clavel précise que la distanciation physique de 1m et la jauge de 4m² ne sont pas modifiées si les personnes portent des masques. Par contre une prescription complémentaire est ajoutée s'il n'y pas de port du masque (restauration, douche) avec une distanciation physique qui passe à 2 m. C'est le cas également pour les zones fumeur, à risque plus important.

Pour Santé publique France, les fragilités du protocole concernent la distanciation physique, l'aération et la concentration des personnes dans les pièces.

Enseignement technique agricole

Luc Maurer rappelle les quatre principes de l'action du MAA pour l'enseignement technique agricole :

- préserver la santé des apprenants et des personnels,
- être en cohérence avec les orientations du ministère de l'Éducation nationale,
- tout en prenant en compte les spécificités de l'enseignement agricole,
- avec la subsidiarité des établissements.

➤ Tests antigéniques

Les EPLEFPA sont bien intégrés dans le dispositif.

La DGER assure la supervision avec les DRAAF. Les remontées font état d'une bonne fluidité des informations régionales. Le personnel de santé des établissements peut participer à la réalisation des tests (une prime de 400€ est attribuée aux volontaires).

Il n'est pas prévu de déploiement en masse des tests.

➤ Organisation des journées portes ouvertes

Le message dans la FAQ n'a pas forcément été compris et sur le terrain des situations diverses sont constatées, entraînant une concurrence déloyale entre établissements.

Un point sera fait avec les DRAAF et Luc Maurer indique qu'il s'agit d'organiser des « rendez-vous individuels de découverte et d'orientation » avec des rencontres suffisamment espacées pour pouvoir aérer les pièces.

➤ Conseils de classe

La DGER avait déjà envoyé une forte recommandation de les organiser en distanciel, mais aujourd'hui c'est obligatoire (ou inférieur à 6 personnes...).

➤ Modalités des examens

Ce sujet sera évoqué en CTEA et CNEA. Le prochain CNEA a lieu le 11 février.

➤ Fourniture de masques aux apprenants

Il doit être possible en dépannage mais pas de façon systématique.

➤ Enseignement supérieur agricole

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur, fait le point pour l'enseignement supérieur agricole.

➤ Evolution du protocole sanitaire

Les directeurs ont reçu une note le 22 janvier (présentiel limité à 20 % de la capacité d'accueil global de l'établissement et consignes sanitaires du haut conseil de la santé publique et du MESRI).

➤ Soutien des étudiants

Des psychologues, des médiateurs et des répétiteurs ont été recrutés.
La quasi-totalité des étudiants peut accéder au ticket repas à 1€.

➤ Tests

Les établissements appliquent avec pragmatisme et en lien avec l'ARS, la doctrine des tests individuels et collectifs du MESRI.

Avis du CHSCTM

Plusieurs avis sont adoptés par le CHSCTM relatifs :

- au protocole sanitaire dans les EPLEFPA,
- à la vaccination Covid des agents du MAA,
- aux modalités d'examens et de validation des diplômes,
- à la communication des documents des CHSCT,
- aux modalités de déroulement des journées portes ouvertes,
- à l'influenza aviaire (recrutement et EPI),
- à la présentation au CHSCTM des dossiers du plan de relance abattoirs,
- à la diminution des contrôles en 2021,
- à la situation dans les DROM,
- aux conditions de travail des contrôleurs Brexit.

Xavier Maire précise que les dossiers individuels du plan de relance abattoir ne seront pas examinés au CHSCT ministériel. Un bilan global en sera fait.

Patrick Soler conclut la réunion en indiquant que le prochain CHSCTM aura lieu en avril.